

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi quatorze décembre à seize heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 08 décembre 2017

Etaient présents :

M. GAY	Eric	Maire	Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
M. LECOURIEUX	Eddie	1^{er} adjoint	Mme BOLO	Valérie	Conseillère municipale
M. DELADRIERE	Bernard	3^{ème} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme POANIEWA	Pascale	4^{ème} adjoint	Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	5^{ème} adjoint	M. BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme KATE	Marie-Hélène	6^{ème} adjoint	M. PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M. SAKOUMORY	Claude	7^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme VERGER	Claudine	8^{ème} adjoint	Mme PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
Mme FROGIER	Vaea	10^{ème} adjoint	Mme JANDOT	Monique	Conseillère municipale
M. RAVUT	Alain	Conseiller municipal	M. SAM	Léonard	Conseiller municipal
M. GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M. LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal	Mme VILI	Célestine	Conseillère municipale
M. ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Marie-Pierre BARTHEZ (procuration donnée à Armand ESPOSITO)
 M. Philippe MARTIN (procuration donnée à Marie-Thérèse TU)
 M. Florent PERRIN (procuration donnée à Valérie BOLO)
 Mme Lindsay AMOSALA (procuration donnée à Alain RAVUT)
 M. Pierre-Henry CHARLES (procuration donnée à Monique JANDOT)

Excusés :

Mme Ana LOGOLOGOFOLAU
 M. Didier CHABAUD
 Mme Françoise CAILLARD

Absente :

Mme Héléna MALAVAL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

M. Guy GUEPY est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 99/17/XII

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES ET LES AVENANTS EVENTUELS
RELATIFS A LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2017,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n°83/2017 du 08 décembre 2017,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable en date du 30 novembre 2017, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** Le Maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) et avenant(s) éventuels avec les entreprises qui seront proposée(s) par la commission d'appel d'offres ainsi que tous actes et conventions liés à cette opération.
- Article 2 :** Les dépenses, estimées à 2.200.000 (deux millions deux cent mille) F/mois soit 26.400.000 (vingt-six millions quatre cent mille) F/an seront imputées sur l'article 611 contrats de prestations de services, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DECEMBRE 2017

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le **15 DEC. 2017**
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales


Eric KEM-SENG

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,


Eric GAY



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité
Direction des Finances et de l'Informatique
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

**RAPPORT DE PRESENTATION
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Habilitation du Maire à signer le marché relatif à la collecte et au traitement des déchets municipaux.

P.J.: Projet de délibération.

Depuis 2008, la Ville a mis en place la collecte, le tri et le traitement des déchets des bâtiments communaux ainsi que le ramassage des poubelles urbaines.

Au même titre que pour les foyers du Mont-Dore, toutes les écoles, les bâtiments administratifs, sportifs et culturels sont dotés de bacs pour les déchets recyclables (papier, carton, plastique, canette aluminium et ferreux) et les déchets non recyclables (le résiduel). Ces déchets sont collectés tous les quinze jours pour le recyclable et deux fois par semaine pour le non recyclable.

Le service comprend également, outre la collecte, le transport et le traitement des déchets, la fourniture, la mise en place et l'entretien des contenants.

Par ailleurs, ce sont plus de cent cinquante poubelles urbaines, à ce jour, implantées sur la commune qui sont collectées deux à trois fois par semaine, selon les endroits (parcs, sites emblématiques de la commune, etc...).

Il convient donc d'habiliter le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

Observations de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable, en date du 30 novembre 2017 :

M. CHARLES demande si cette dépense est inscrite au Budget Principal.

M. LEVANQUÉ, Secrétaire Général Adjoint répond par l'affirmative.

M. PERRIN, Vice-président souhaite savoir si les poubelles urbaines font l'objet d'acte de vandalisme.

M. LEVANQUÉ répond que ces équipements sont souvent tagués. Une remise en peinture est régulièrement réalisée par les services municipaux.

Mme TUI ajoute que les corbeilles des poubelles urbaines font souvent l'objet de vol en raison notamment d'un système de verrouillage défaillant.

M. CASTEX, Chef du Service de l'Environnement indique qu'un recensement des poubelles urbaines détériorées, a été opéré. Il est en effet programmé la remise en état de ces équipements.

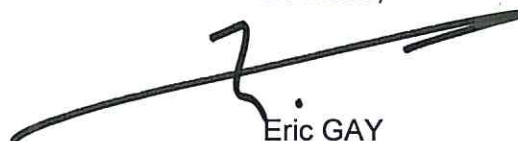
Les commissaires pensent qu'il serait nécessaire de poser des poubelles urbaines supplémentaires. La cartographie des sites actuellement équipés permettra des propositions d'implantations.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 08 DEC. 2017

Le Maire,



Eric GAY